

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt, le 5 février à 18h 30, le Conseil Municipal de la Commune de VILLERS-ECALLES, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Christophe EMO, Maire de VILLERS-ECALLES.

		Présent	Absent	Procuration à
ÉMO	Jean-Christophe	X		
SAUMON	Michel		X	
PRÉVOST	Francis	X		
MOUTON	Janine	X		
CADIOU	Liliane	X		
GRANLIN	Valérie	X		
BRUEL	Didier	X		
LEVILLAIN-LAVENANT	Erika		X	MOUTON J.
LEBLOND	Rémy	X		
TRÉARD	Christian		X	
COURANT	Noémie	X		
SÉRAPHIN	Ludovic	X		
CHÉRON	Virginie	X		
MUTEL	Laurent	X		
FLEURY	Sophie	X		
VASSEUR	Ludivine		X	TAUDON-HARS P.
TAUDON-HARS	Pascale	X		
VIELLE	Raphaël		X	FLEURY Sophie
LAUNAY	Jean-Noël		X	GRANLIN V.

Mme MOUTON Janine est nommée secrétaire de séance.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5/12/2019

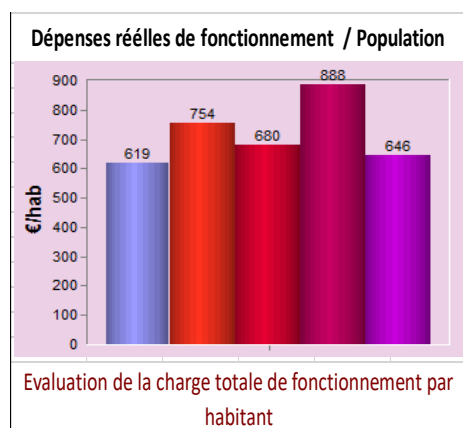
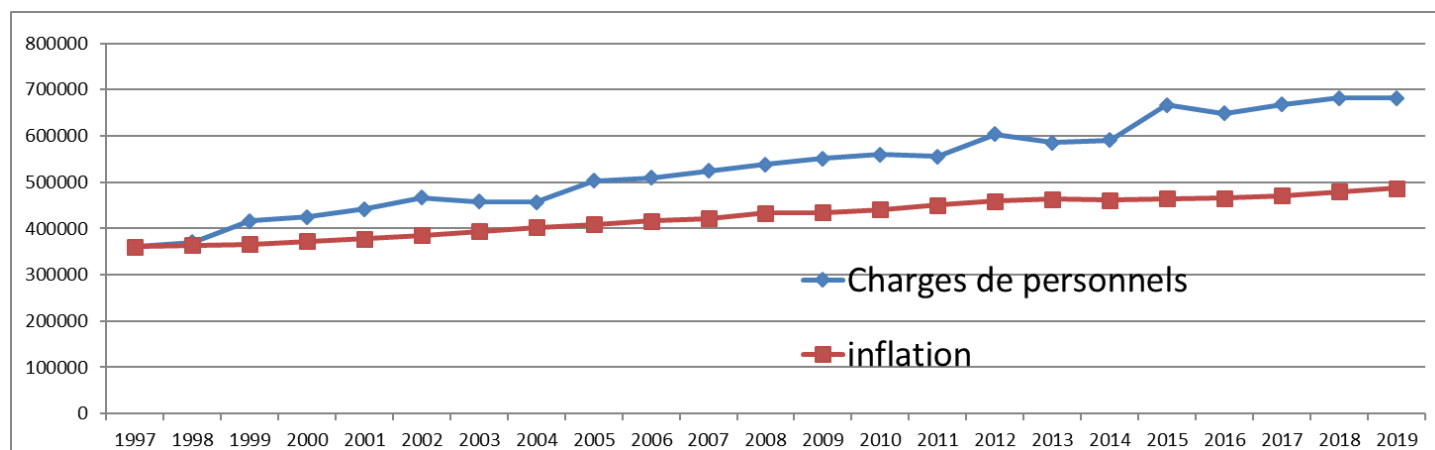
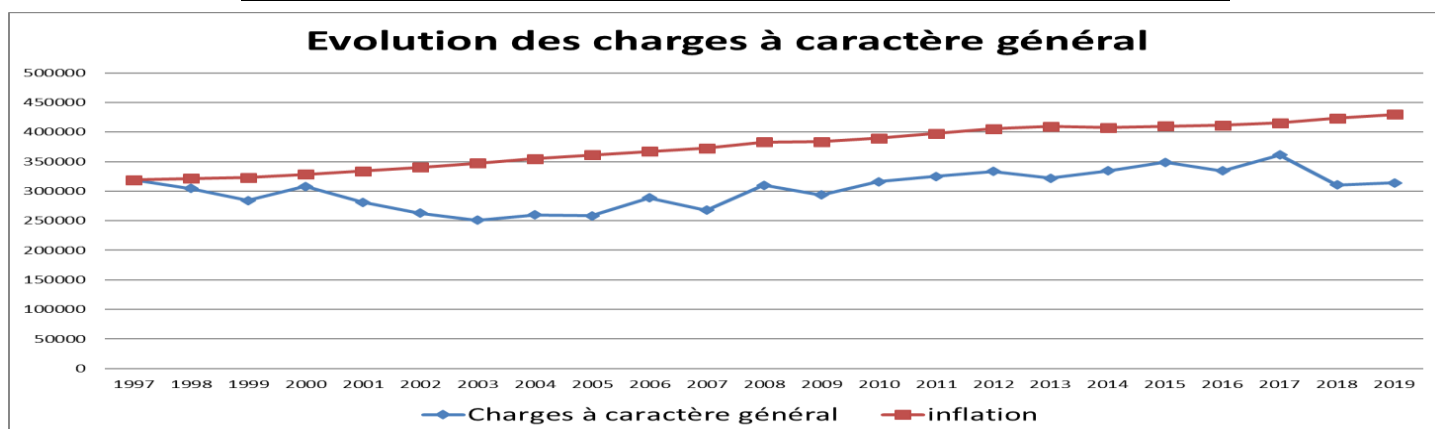
Approuvé à l'unanimité

FINANCES

BILAN 2019

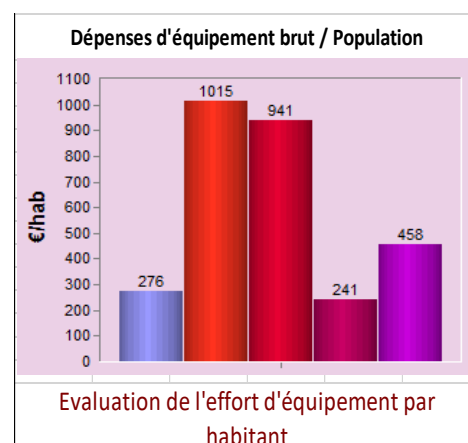
⇒ **FONCTIONNEMENT DÉPENSES** : baisse des charges de 26 %

2019		Évolution	
		Inflation	1,5
DÉPENSES			1 an
11	Charges à caractère général	313 986 €	+ 1%
12	Charges de personnel	681 493 €	+ 2%
65	Charges de gestion courante	155 008 €	+ 1,8 %
66	Charges financières	21 352 €	- 30 %
67	Charges exceptionnelles	2 722 €	- 99 %
	TOTAL dépenses	1 117 561 €	- 26 %



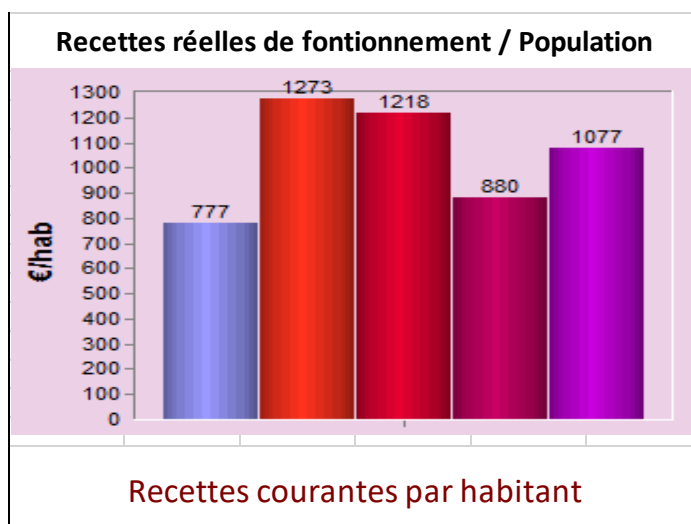
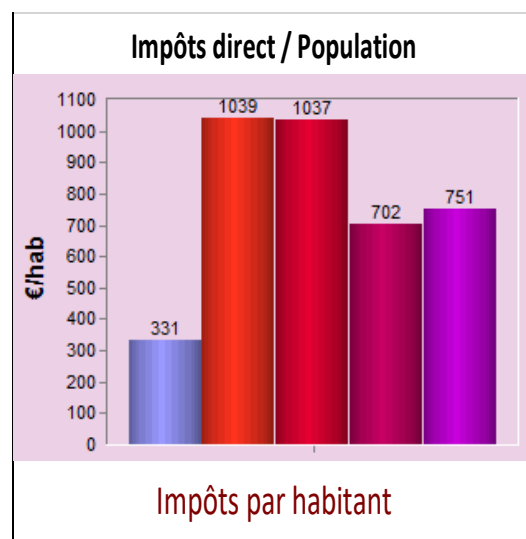
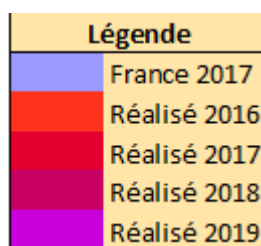
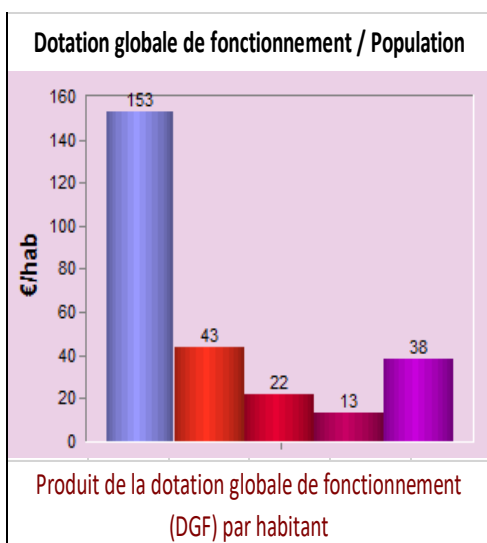
Légende

■	France 2017
■	Réalisé 2016
■	Réalisé 2017
■	Réalisé 2018
■	Réalisé 2019



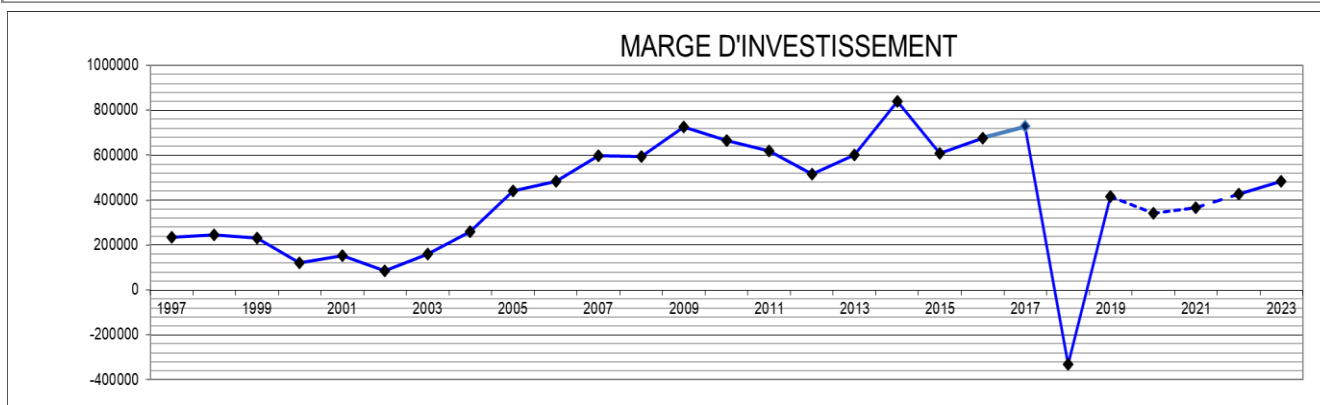
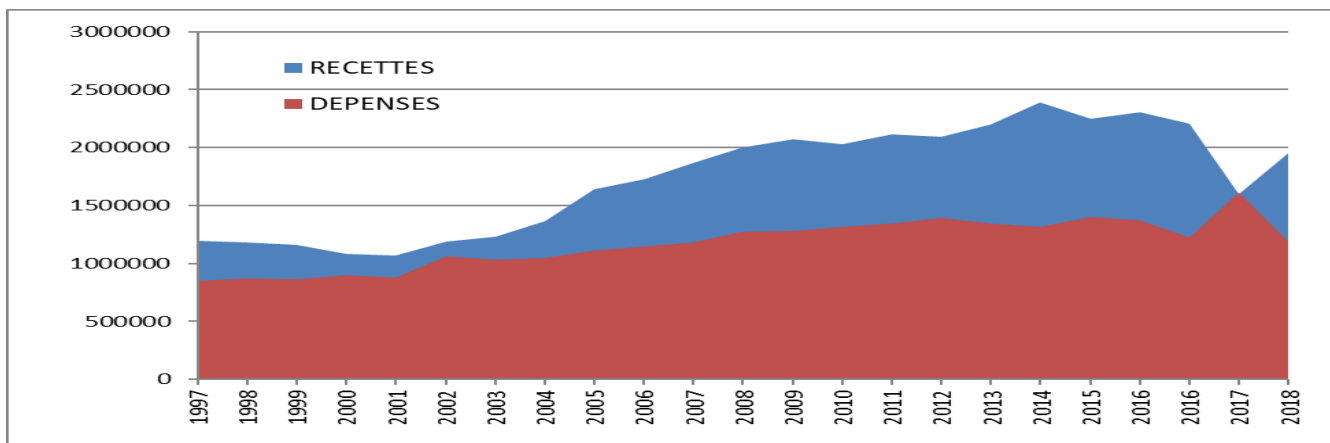
⇒ **FONCTIONNEMENT RECETTES : hausse des recettes de 22 %**

RECETTES			1 an
70	Produits de gestion courante	103 551 €	-11%
73	Impôts et taxes	1 456 265 €	9%
74	Dotations, subventions	116 523 €	94%
75	Autres produits de gestion courante	24 952 €	-10%
13	Atténuation de charges	44 016 €	5%
76	Produits financiers	3 €	0%
77	Produits exceptionnels	207 430 €	1511%
	RECETTES	1 952 740 €	22%

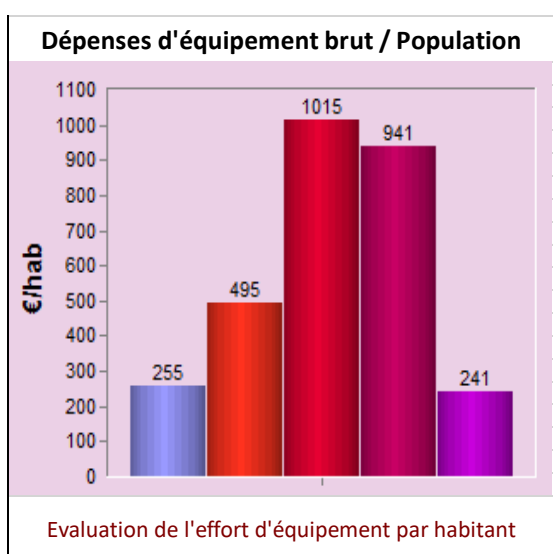


⇒ **MARGE** : hausse de 226 %

Différence Recettes/Dépenses	766 731 €	+ 4 733 %
remboursement capital	351 672 €	+ 12 %
MARGE	415 059 €	226 %



⇒ **INVESTISSEMENT**

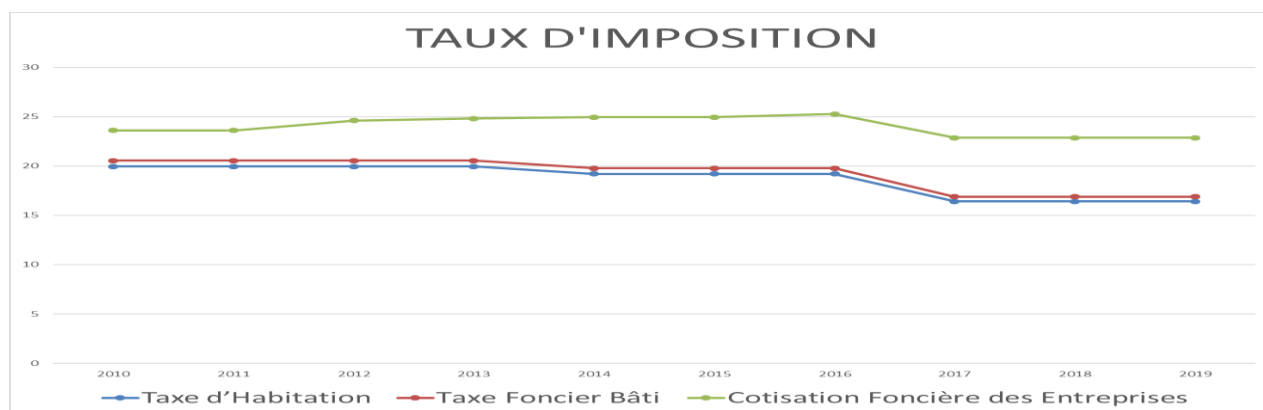


Légende	
France 2017	(Blue bar)
Réalisé 2016	(Red bar)
Réalisé 2017	(Dark Red bar)
Réalisé 2018	(Magenta bar)
Réalisé 2019	(Purple bar)

Evaluation de l'effort d'équipement par habitant

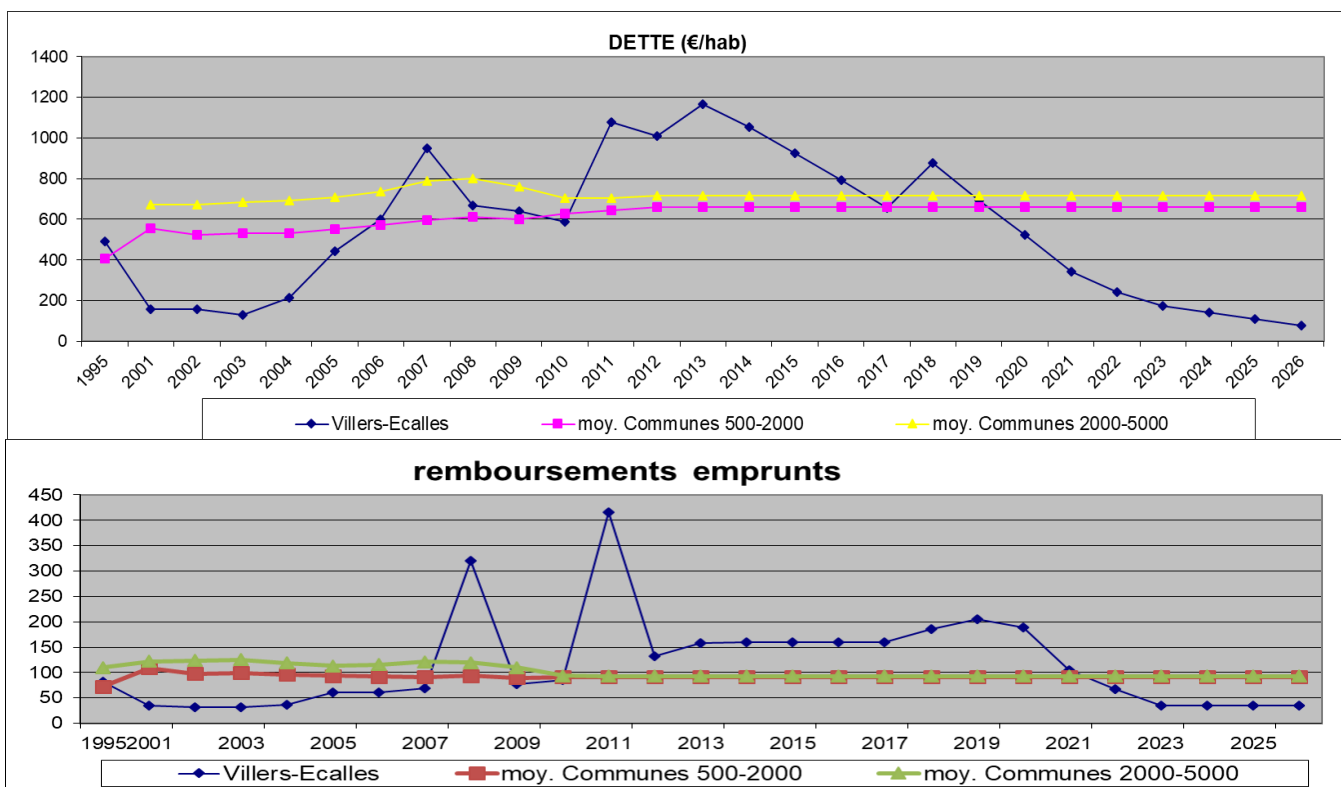
⇒ **TAUX D'IMPOSITION**

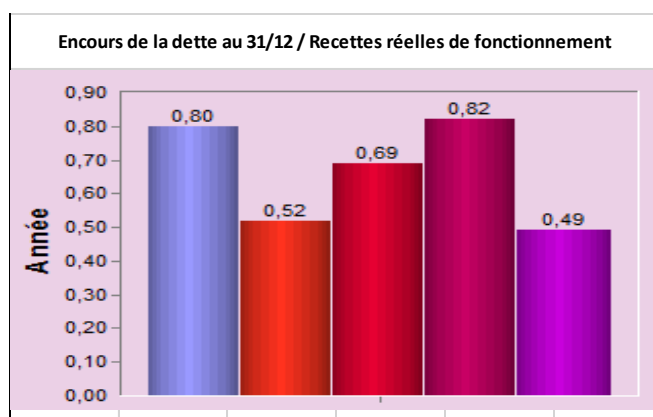
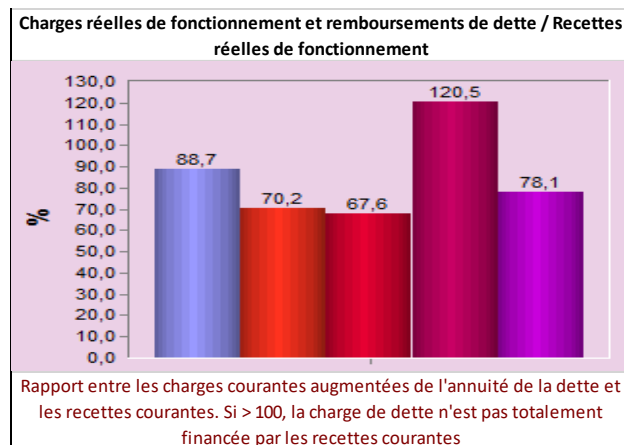
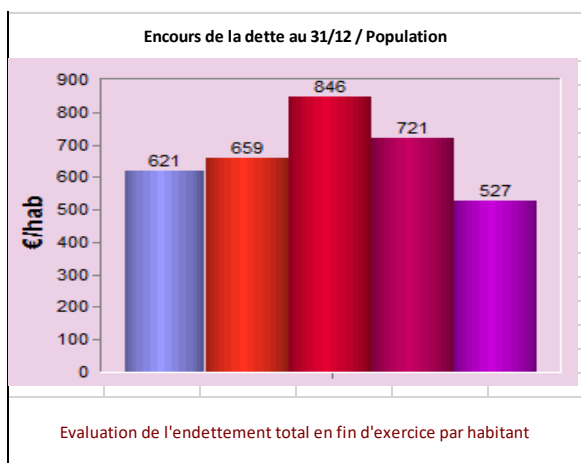
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe d'Habitation	19,96	19,96	19,96	19,96	19,21	19,21	19,21	16,42	16,42	16,42
Taxe Foncier Bâti	20,55	20,55	20,55	20,55	19,78	19,78	19,78	16,9	16,9	16,9
Cotisation Foncière des Entreprises	23,61	23,61	24,61	24,81	24,95	24,95	25,26	22,87	22,87	22,87



⇒ **DETTE**

- **Dette au 1/1/2020** : 955 429 € (- 27 %) (= 532 € par habitant. Moyenne strate 621 € en 2015)
- **Annuité acquise au 1/1/2020** : 343 122 € (- 8 %)





Légende	
France 2017	(Barre bleue)
Réalisé 2016	(Barre orange)
Réalisé 2017	(Barre rouge)
Réalisé 2018	(Barre magenta)
Réalisé 2019	(Barre violette)

⇒ **BALANCE GÉNÉRALE DE FIN D'ANNÉE**

La balance de fin d'année s'équilibre comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 1 415 898,24 €
 Recettes : 2 072 724,62 €

Investissement

Dépenses : 1 405 003,52 €
 Recettes : 980 345,73 €

Excédent global : 232 168,59 €

DEMANDES DE SUBVENTION

Voirie Rue du Courvaudon

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement de la rue du Courvaudon présenté au Conseil Municipal fin 2019 : création d'un cheminement piétonnier, réfection de la voirie, gestion du pluvial par une noue.

Le projet a été approuvé à l'unanimité et le Conseil charge M. le Maire de déposer une demande de subvention :

- auprès de l'État, au titre de la D.E.T.R. pour les aménagements de sécurité (montant estimé à 127 130 € HT – taux de subvention : 30 %.

Le plan de financement est ainsi modifié :

TRAVAUX	127 130,00 €
MONTANT TOTAL HT	127 130,00 €

F.A.L.	
taux: 30 %	38 139,00 €
DETR	
taux: 30 %	38 139,00 €
T.V.A.	25 426,00 €
autofinancement:	76 278,00 €

Terrain multisport (city-stade)

Le projet d'aménagement est présenté au Conseil Municipal : création d'un city-stade sur un des court de tennis inutilisé.

Le projet est approuvé à l'unanimité (montant global : 42 934 € HT) et le Conseil charge M. le Maire de déposer des demandes de subventions :

- auprès du Conseil Général au titre de l'aide à l'aménagement sportif (montant estimé à 42 934 € HT – taux de subvention : 25 %)
- auprès de l'État au titre de la D.E.T.R. pour les aménagements sportifs (montant estimé à 42 934 € HT – taux de subvention : 30 %)
- auprès de la C.C.C.A au titre des fonds de concours pour les aménagements sportifs (montant forfaitaire de 10 000 €)

TRAVAUX	42 934,00 €
MONTANT TOTAL HT	42 934,00 €
Subvention du Département	
taux: 25 %	10 733,00 €
DETR	
taux: 30 %	12 880,00 €
C.C.C.A.	
	10 000,00 €
T.V.A.	8 586,80 €
autofinancement:	17 907,80 €

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

P.P.R.I.

Par courrier du 9/12/2019, la Préfecture a transmis la version définitive du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec pour recueillir l'avis du Conseil Municipal.

M. le Maire précise que la documentation transmise par la D.D.T.M au Conseil Municipal pour émettre son avis se présentait sous la forme d'un CD et de 9 cartes A3 du territoire communal à l'échelle 1/10 000ème.

Il ajoute que :

- Aucune note explicative de synthèse pouvant permettre à chaque élu de comprendre le contexte, les motifs et la portée des projets dont il avait à délibérer n'était jointe.
- La transmission préalable habituelle des documents aux conseillers municipaux par un lien de téléchargement de l'ensemble des pièces objet de la délibération (même si elle ne permet pas forcément une information utile, compte tenu du trop grand nombre de documents), n'a pas pu être réalisée. En effet, de par la taille des documents, le transfert nécessitait 7h30 pour l'envoi et 7h30 pour la réception compte tenu du débit moyen sur Villers-Ecalles.
- La transmission des copies des cartographies ne présentait pas d'intérêt sans les documents permettant leur compréhension, lesquels comportaient 75 et 127 pages.
- Les fichiers de cartographie comportaient l'ensemble des communes concernées (67 cartes) et ne permettaient pas l'extraction des cartographies de Villers-Ecalles.

Le Conseil Municipal lors de la présentation des pièces du dossier constate, par ailleurs, que les documents fournis sont difficiles à lire compte tenu de l'absence de liens hypertexte et du délai d'ouverture des fichiers cartographiques lié à leurs tailles.

Après débat, le Conseil Municipal donne l'avis suivant sur le PPRi :

Avis positif : 0

Avis négatif : 1

Abstentions : 16

S.A.G.E.

Par courrier du 22/1/2020, M. le Président de la C.L.E (Commission Locale de l'Eau) a transmis le projet de S.A.G.E (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des 6 vallées pour recueillir l'avis du Conseil Municipal.

M. le Maire précise que la documentation transmise par la D.D.T.M au Conseil Municipal pour émettre son avis se présentait sous la forme d'une clé USB contenant 3 fichiers PDF.

Il ajoute que :

- Aucune note explicative de synthèse pouvant permettre à chaque élu de comprendre le contexte, les motifs et la portée des projets dont il avait à délibérer n'était jointe.
- La transmission préalable habituelle des documents aux conseillers municipaux par un lien de téléchargement de l'ensemble des pièces objet de la délibération (même si elle ne permet pas forcément une information utile, compte tenu du trop grand nombre de documents), n'a pas pu être réalisée. En effet, de par la taille des documents, le transfert nécessitait 1h30 pour l'envoi et 1h30 pour la réception compte tenu du débit moyen sur Villers-Ecalles.

- La copie des fichiers (467 pages) à l'ensemble des conseillers représentait environ 4500 copies recto/verso soit 9 ramettes de papier.

Après débat, le Conseil Municipal donne l'avis suivant sur le S.A.G.E. des 6 rivières :

Avis positif : 0

Avis négatif : 0

Abstentions : 17

INFORMATIONS

Du SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION

Par délibération du 10/10/2019, le Conseil a demandé au S.D.E 76 le rattachement de la commune à la C.L.E N°7 (C.L.E de la région de Pavilly-Yerville). Le S.D.E s'oppose à la modification.

De l'INSÉE

La population totale au 1/1/2020 est de 1 787 habitants.

COMPTAGE DE VOIRIE

Le Conseil Municipal est informé du comptage de voirie fait en janvier route de Bouville : 700 à 750 véhicules par jour avec une moyenne de 53 km/h à hauteur de la rue Verte et de 60 km/h à l'entrée de l'agglomération. Les vitesses justifient l'étude de sécurité qui vient d'être lancée par le Conseil Municipal.

DÉCHETS

M. Leblond réitère sa remarque sur les différences de traitement entre les habitants de la Communauté de Communes en fonction de leur commune d'origine pour le ramassage des déchets verts ou des encombrants.

La séance est levée à 20h00.

EMO	Jean-Christophe	
SAUMON	Michel	
PREVOST	Francis	
MOUTON	Janine	
CADIOU	Liliane	
GRANLIN	Valérie	
BRUEL	Didier	
LEVILLAIN-LAVENANT	Erika	
LEBLOND	Rémy	
TREARD	Christian	
COURANT	Noémie	
SERAPHIN	Ludovic	
CHERON	Virginie	
MUTEL	Laurent	
FLEURY	Sophie	
VASSEUR	Ludivine	
TAUDON-HARS	Pascale	
VIELLE	Raphaël	
LAUNAY	Jean-Noël	